

Diagonales : La fin du roaming

14-06-2017

"Grâce à la fin des frais d'itinérance, les particuliers pourront naviguer sur Internet depuis l'étranger sans être surtaxés. Du moins dans la limite d'un plafond de données, qui dépend de votre forfait et de savants calculs de la Commission. [Si] vous possédez un forfait illimité de données, pour connaître votre volume de données utilisable sans surcoût à l'étranger vous devez appliquer une subtile formule : il faut diviser le prix de votre forfait par le tarif de gros du gigaoctet (Go) en vigueur (7,7 euros pour 1 Go de données en 2017), le tout multiplié par 2. Au-delà de ce volume, vous pouvez être amené à payer un surcoût de 7,70 euros/Go de données. Exemple : votre forfait mobile intègre un volume illimité d'appels, de SMS et de données pour 42 euros par mois (soit 35 euros hors TVA). Vous bénéficiez d'au moins 9,1 Go de données [$2 \times (35/7,7) = 9,1$] sans surcoût lorsque vous voyagez dans l'UE." Le Monde, 14/07/17.

A ceux qui doutent de l'intérêt de relancer l'enseignement de l'arithmétique, la Commission européenne apporte un contre-argument dirimant : sans maîtrise de la règle de trois, on risque de payer plus cher ses gigabits !

Jean-Jacques
Salomon

jjsalomon@oomark.com